

# Les Principes pour une banque responsable

## 2023 Modèle de rapport et d'autoévaluation



En février 2021, BMO est devenu l'une des premières banques nord-américaines à avoir signé les Principes pour une banque responsable des Nations Unies (ONU).

Les Principes pour une banque responsable établissent le cadre d'un système bancaire durable. Les signataires s'engagent à tenir compte de la durabilité pour la stratégie, le portefeuille et les transactions, dans tous les secteurs d'activité. Les Principes pour une banque responsable permettent aux institutions financières véritablement engagées à l'égard des services bancaires durables et responsables d'établir des cibles et des ambitions qui accélèrent les progrès pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Dans le cadre de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable, nous avons déterminé les impacts environnementaux, sociaux et économiques les plus importants<sup>1</sup> de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties prenantes et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Ce rapport constitue notre deuxième modèle de rapport et d'autoévaluation sur les Principes. La mise en œuvre des Principes est en cours et nous vous fournirons chaque année un modèle de rapport et d'autoévaluation à jour.

### Dans le présent rapport

*Nous, notre, nos, Banque* et *BMO* désignent Banque de Montréal et ses filiales.

### Période visée par le rapport

Ce rapport couvre l'exercice qui s'est terminé le 31 octobre 2022.

### Données

Sauf indication contraire :

Les données sont en date du 31 octobre 2022.

Les données peuvent être arrondies.

Tous les montants sont en dollars canadiens.

### Nos déclarations

**Rapport annuel** – [Rapport annuel aux actionnaires 2022, BMO Groupe financier](#)

**Rapport climatique** – [Rapport climatique 2022](#)

**Index GRI** – [Index GRI 2022](#)

**Circulaire de sollicitation de procurations** – [Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2023](#)

**SASB** – [SASB 2022](#)

**Rapport de durabilité** – [Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2022](#)

<sup>1</sup> Ce rapport comprend ou désigne des divulgations volontaires sur des sujets liés à la durabilité et aux facteurs ESG, y compris les impacts, les risques et les occasions liés au climat, qui peuvent ne pas être et ne sont pas tenus d'être incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT		
Nous harmoniserons notre stratégie d'affaires avec les besoins des personnes et les objectifs de la société, tels qu'ils sont énoncés dans les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents, afin qu'elle y contribue.		
<p><b>1.1 Modèle d'affaires</b></p> <p>Décrivez le modèle d'affaires de votre banque, y compris les principaux segments de clientèle, les types de produits et de services offerts, ainsi que les principaux secteurs et types d'activités dans les principales régions où votre banque exerce ses activités ou offre des produits et services. Veuillez également quantifier les renseignements en indiquant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre banque en fonction des régions et des segments, ou en indiquant le nombre de clients servis.</p>	<p>Fondé en 1817, BMO Groupe financier est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, qui s'établissait à 1 140 milliards de dollars au 31 octobre 2022. Nous sommes une société hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons douze millions de clients au Canada et aux États-Unis (sous le nom de BMO Harris Bank), ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés : Services bancaires Particuliers et entreprises, BMO Gestion de patrimoine et BMO Marchés des capitaux. Nous offrons du financement aux clients qui exercent leurs activités dans divers secteurs, comme il est indiqué à la page 126 de notre Rapport annuel 2022.</p> <p>À BMO, nous continuons à bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir qui repose sur un effectif fortement mobilisé et une culture centrée sur la réussite. Nous nous efforçons de donner à nos clients les moyens d'améliorer leurs finances, de croître et d'innover, tout en investissant dans nos employés. Animés par notre raison d'être, nous sommes portés par nos priorités stratégiques axées sur la croissance, soutenus par notre approche à l'égard de la durabilité et guidés par nos valeurs afin d'établir un lien de confiance avec nos parties prenantes. Nous sommes déterminés à progresser vers une économie florissante, un avenir durable et une société plus inclusive, sans obstacles.</p>	<p><b>Rapport de durabilité</b>, Ce que nous sommes, page 6</p> <p><b>Rapport annuel</b>, À propos de BMO, page 18</p> <p><b>Rapport annuel</b>, Tableau 6 : Solde net des prêts et acceptations – Information sectorielle, page 126</p>

**PRINCIPE 1 : ALIGNEMENT**

**1.2 Harmonisation de la stratégie**

Dans sa stratégie d'entreprise, votre banque considère-t-elle la durabilité comme une priorité stratégique?

Oui  Non

Veillez décrire la façon dont votre banque a harmonisé sa stratégie, ou prévoit l'harmoniser, avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Dans ses priorités stratégiques ou dans ses politiques, votre banque parle-t-elle également de mettre en place l'un des cadres ou l'une des exigences réglementaires ci-dessous en matière de durabilité?

- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail
- Pacte mondial des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)
- Exigences réglementaires applicables en matière de déclaration sur l'évaluation des risques environnementaux, par exemple le risque climatique (veuillez préciser lesquelles) :
- Exigences réglementaires applicables en matière de déclaration sur l'évaluation des risques sociaux, par exemple l'esclavage moderne (veuillez préciser lesquelles) : Déclaration annuelle contre l'esclavage moderne et la traite des personnes
- Aucune de ces réponses

Notre engagement à l'égard de la durabilité fait partie intégrante de notre stratégie et est un élément essentiel de notre raison d'être. Nous déterminons les répercussions les plus importantes de nos activités, de nos produits et de nos services sur nos parties prenantes et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ainsi, nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs de durabilité, tout en tenant compte des intérêts de nos parties prenantes. Nous adoptons diverses pratiques et recourons à différents indices de référence en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui nous permettent de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines clés comme la finance durable, les changements climatiques, les droits de la personne et la diversité, l'équité et l'inclusion.

Nous croyons que l'atteinte des ODD repose sur la mobilisation du financement du secteur privé. Nous avons déterminé neuf ODD qui, selon nous, sont les plus pertinents pour notre organisation, et à l'égard desquels nous avons le plus grand impact. Ces ODD et notre contribution à la réalisation de ceux-ci sont présentés à la page 16 de notre Rapport de durabilité 2022.

En appui aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, nous avons établi notre Ambition climatique, qui consiste à être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. En octobre 2021, BMO est devenu signataire de l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA), organisée par les Nations Unies, et nous reconnaissons le rôle important que nous pouvons jouer, en tant qu'institution financière, pour catalyser la lutte contre les changements climatiques, financer une transition équitable vers une économie carboneutre, et travailler avec nos clients afin de les aider à comprendre les risques et les occasions liés à cette transformation. Dans notre Rapport climatique 2022, nous discutons des façons dont nous intégrons notre ambition climatique dans notre planification stratégique.

**Rapport de durabilité**, Stratégie, pages 9 à 18

**Rapport climatique**, Stratégie, pages 13 à 20

[Énoncés de BMO sur les enjeux actuels](#)

**PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES**

Nous augmenterons continuellement nos impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs à l'égard des personnes et de l'environnement qui découlent de nos activités, de nos produits et de nos services, en plus de gérer les risques qui y sont liés. À cette fin, nous établirons et publierons des cibles pour les domaines où nous pouvons engendrer les impacts les plus importants.

<p><b>2.1 Analyse d'impact</b> Montrez que votre banque a effectué une analyse des impacts de ses portefeuilles afin de déterminer les domaines dans lesquels elle a le plus d'impact et les domaines prioritaires pour l'établissement de cibles. L'analyse des impacts doit être mise à jour régulièrement et doit répondre aux exigences et éléments suivants (a à d) :</p> <p>a) <b>Portée</b> : Quelle est la portée de l'analyse des impacts de votre banque? Veuillez décrire les secteurs d'activité, produits et services de base de la banque dans les principales régions où elle exerce ses activités (décrits à la rubrique 1.1) qui ont été pris en compte dans la portée de l'analyse des impacts. Veuillez également décrire les éléments qui n'ont pas encore été pris en compte dans l'analyse, et pourquoi.</p>	<p>En 2021, nous avons utilisé la version 2 de l'outil d'analyse de l'impact des portefeuilles (l'« outil ») fournie par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) pour effectuer une première analyse des impacts. L'outil nous a aidés à analyser les impacts potentiels associés à notre portefeuille de crédit et à déterminer les domaines dans lesquels la Banque a le plus d'impact. En 2022, nous avons passé en revue notre analyse de 2021 et constaté qu'il n'y avait aucun changement important et que les résultats de 2021 sont toujours pertinents.</p> <p>L'outil d'analyse permet de saisir les engagements de BMO à l'égard de secteurs précis et des principaux pays dans lesquels nous exerçons nos activités, soit le Canada et les États-Unis, ainsi que l'ampleur de chaque engagement en fonction des montants des prêts en cours. Nous avons évalué les impacts positifs et négatifs potentiels associés à nos engagements en matière de crédit (au 31 octobre 2022). Notre analyse de 2022 a porté sur nos activités de services bancaires aux particuliers (qui font partie des Services bancaires Particuliers et entreprises), de services bancaires aux petites entreprises et aux grandes entreprises (qui font partie des Services bancaires Particuliers et entreprises) et de services bancaires aux sociétés (qui font partie de BMO Marchés des capitaux).</p> <p>À l'heure actuelle, notre analyse ne tient pas compte de nos activités de banque d'affaires ni de nos activités non liées au crédit. Nous prévoyons élargir la portée de notre analyse au fil du temps. Le 1<sup>er</sup> février 2023, BMO a procédé à l'acquisition de Bank of the West, établie en Californie. Cette acquisition, qui apporte près de 1,8 million de clients à BMO, sera prise en compte dans la prochaine analyse des impacts.</p>	<p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 37 à 55</p>
--	--	--

<p>b) <b>Composition du portefeuille</b> : Votre banque a-t-elle tenu compte de la composition de son portefeuille (en %) dans l'analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille à l'échelle mondiale et régionale :</p> <p>i) par secteur pour les portefeuilles des services bancaires aux entreprises, aux grandes entreprises et aux sociétés (c.-à-d. participation sectorielle ou répartition sectorielle en %);</p> <p>ii) par produits et services et par type de clients pour les portefeuilles de services bancaires aux particuliers.</p> <p>Si votre banque a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son engagement, veuillez indiquer comment vous avez pris en compte les activités de base ou les principales activités de la banque en ce qui a trait aux secteurs.</p>	<p>Nous avons tenu compte de la composition de notre portefeuille dans l'analyse en évaluant les secteurs pour lesquels les impacts connexes sont importants. Nous avons également pris en compte l'intensité des émissions des secteurs dont les émissions de carbone sont plus élevées, et tiré parti d'une analyse de nos émissions financées dans notre Rapport climatique 2022.</p> <table border="1" data-bbox="657 909 1081 1482"> <tr> <th colspan="2">Pour nos activités de services bancaires aux particuliers, nous avons évalué les impacts associés à neuf produits et services de premier plan, en fonction du pourcentage de clients détenant chaque produit ou services<sup>2</sup> :</th> </tr> <tr> <td>Comptes de chèques</td> <td>64 %</td> </tr> <tr> <td>Cartes de crédit</td> <td>42 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts aux particuliers et découverts</td> <td>41 %</td> </tr> <tr> <td>Comptes d'épargne</td> <td>40 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts liés aux véhicules</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Certificats de dépôt</td> <td>8 %</td> </tr> <tr> <td>Services-conseils</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Prêts liés aux études</td> <td>1 %</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="1081 909 1560 1482"> <tr> <th colspan="2">Pour les Services bancaires aux petites entreprises et les Services bancaires aux grandes entreprises, nous avons évalué les impacts associés à nos 30 principaux codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :</th> </tr> <tr> <td>Immobilier commercial</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>Services financiers</td> <td>16 %</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>10 %</td> </tr> <tr> <td>Commerce de détail</td> <td>7 %</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>Transport</td> <td>4 %</td> </tr> <tr> <td>Commerce de gros</td> <td>3 %</td> </tr> <tr> <td>Secteur manufacturier</td> <td>1 %</td> </tr> <tr> <td>Gouvernements</td> <td>&lt; 1 %</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>&lt; 1 %</td> </tr> </table>	Pour nos activités de services bancaires aux particuliers, nous avons évalué les impacts associés à neuf produits et services de premier plan, en fonction du pourcentage de clients détenant chaque produit ou services <sup>2</sup> :		Comptes de chèques	64 %	Cartes de crédit	42 %	Prêts aux particuliers et découverts	41 %	Comptes d'épargne	40 %	Prêts liés aux véhicules	13 %	Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires	8 %	Certificats de dépôt	8 %	Services-conseils	3 %	Prêts liés aux études	1 %	Pour les Services bancaires aux petites entreprises et les Services bancaires aux grandes entreprises, nous avons évalué les impacts associés à nos 30 principaux codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :		Immobilier commercial	17 %	Services financiers	16 %	Services	10 %	Commerce de détail	7 %	Agriculture	4 %	Transport	4 %	Commerce de gros	3 %	Secteur manufacturier	1 %	Gouvernements	< 1 %	Construction	< 1 %	
Pour nos activités de services bancaires aux particuliers, nous avons évalué les impacts associés à neuf produits et services de premier plan, en fonction du pourcentage de clients détenant chaque produit ou services <sup>2</sup> :																																												
Comptes de chèques	64 %																																											
Cartes de crédit	42 %																																											
Prêts aux particuliers et découverts	41 %																																											
Comptes d'épargne	40 %																																											
Prêts liés aux véhicules	13 %																																											
Prêts à l'habitation et prêts hypothécaires	8 %																																											
Certificats de dépôt	8 %																																											
Services-conseils	3 %																																											
Prêts liés aux études	1 %																																											
Pour les Services bancaires aux petites entreprises et les Services bancaires aux grandes entreprises, nous avons évalué les impacts associés à nos 30 principaux codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :																																												
Immobilier commercial	17 %																																											
Services financiers	16 %																																											
Services	10 %																																											
Commerce de détail	7 %																																											
Agriculture	4 %																																											
Transport	4 %																																											
Commerce de gros	3 %																																											
Secteur manufacturier	1 %																																											
Gouvernements	< 1 %																																											
Construction	< 1 %																																											

<sup>2</sup> Le total ne donne pas 100 %, car les clients peuvent détenir plusieurs produits et services.

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES			
b) Composition du portefeuille (a continué)	L'analyse pour les Services bancaires aux sociétés était basée sur 30 principaux codes SCIAN dans 10 secteurs, selon leur pourcentage dans le portefeuille de crédit :		
	Services financiers	28 %	
	Immobilier commercial	19 %	
	Services publics	12 %	
	Services	8 %	
	Pétrole et gaz	4 %	
	Secteur manufacturier	3 %	
	Exploitation minière	1 %	
	Transport	1 %	
	Commerce de gros	< 1 %	
	Construction	< 1 %	
c) Contexte : Quels sont les principaux défis et priorités liés au développement durable dans les principaux pays ou régions où votre banque ou vos clients exercent leurs activités? Veuillez décrire comment ces éléments ont été pris en compte, en indiquant notamment les parties prenantes auxquelles vous avez fait appel pour orienter cet aspect de l'analyse des impacts.	L'outil d'analyse a permis de constater que les priorités sur les plans environnemental, social et économique au Canada et aux États-Unis sont liées notamment à la stabilité climatique et au logement. Ces éléments sont également désignés comme des enjeux prioritaires liés à la durabilité dans notre évaluation de l'importance relative des enjeux 2022, dans les sections portant sur les changements climatiques et l'inclusion financière. Le processus d'évaluation de l'importance relative est décrit à la page 20 de notre Rapport de durabilité 2022. Pour en savoir plus sur les parties prenantes consultées, veuillez vous reporter au principe 4.1.		<p><b>Rapport de durabilité</b>, Travailler ensemble pour la durabilité, page 17</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Identification de nos enjeux de durabilité prioritaires, page 20</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Échanges avec nos parties prenantes, page 21</p> <p><b>Rapport climatique</b>, Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques, pages 24 à 26</p>
En fonction de ces trois premiers éléments d'une analyse des impacts, quels impacts positifs et négatifs votre banque a-t-elle repérés? Quels domaines, parmi ceux à l'égard desquels elle engendre des impacts importants, votre banque a-t-elle priorisés dans l'élaboration de sa stratégie d'établissement des cibles (voir la section 2.2)? Veuillez en indiquer au moins deux.	Notre analyse a confirmé que les impacts les plus importants associés à notre portefeuille sont les impacts négatifs potentiels liés aux changements climatiques (ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et les impacts positifs potentiels liés à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'abordabilité des logements (ODD 11 – Villes et communautés durables).		

**PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES**

d) **Mesure du rendement** : Votre banque a-t-elle déterminé les secteurs et les types de clients auprès desquels elle a des activités de financement ou d'investissement qui ont les impacts positifs ou négatifs réels les plus importants? Veuillez décrire la façon dont vous avez évalué le rendement relatif à ces secteurs et types de clients, en utilisant des indicateurs qui s'appliquent au contexte de votre banque et qui sont liés aux domaines à l'égard desquels votre banque engendre des impacts importants.

Au moment de déterminer les domaines prioritaires pour l'établissement de cibles, vous devez tenir compte des niveaux de rendement actuels de votre banque, par exemple en utilisant des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs des impacts sociaux, économiques et environnementaux qui découlent des activités de votre banque et de la prestation de ses produits et services. Si vous avez déterminé que le climat ou la santé et l'inclusion financières sont les domaines où vous engendrez les impacts les plus importants, veuillez également consulter les indicateurs applicables à la section 2.2a.

Si votre banque a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité des impacts découlant de ses activités et de la prestation de ses produits et services, veuillez la décrire.

**Changements climatiques**

Conformément à notre ambition climatique, en 2021, nous avons commencé à quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à nos activités d'octroi de crédit conformément à la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour les secteurs de notre portefeuille où les impacts climatiques sont concentrés, notre risque de crédit est important, des données suffisantes sont à notre disposition et un intérêt est manifesté par les parties prenantes. D'ici la fin de 2023, nous nous attendons à avoir quantifié les émissions sectorielles représentant une grande majorité des émissions financées des secteurs à fortes émissions de carbone dans le cadre de l'alliance bancaire Net Zéro. Nos émissions financées annuelles et nos progrès par rapport aux cibles que nous avons établies en 2021 sont présentés dans notre Rapport climatique 2022.

**Logement**

BMO continue à chercher des occasions d'accélérer le changement positif grâce à l'octroi de crédit, à l'investissement, aux dons et à la mobilisation dans les collectivités, en s'efforçant d'éliminer les obstacles à l'inclusion dans le secteur des services financiers. En novembre 2020, BMO a lancé son programme BMO EMpower, qui représente un engagement de 5 milliards de dollars américains sur cinq ans et vise à agir sur les principaux obstacles auxquels font face les entreprises, les communautés et les familles issues de minorités aux États-Unis. BMO EMpower est basé sur plusieurs piliers, notamment un engagement à soutenir le réinvestissement communautaire dans les logements abordables et la revitalisation des quartiers, et un autre à l'égard des prêts hypothécaires à l'habitation destinés aux clients à revenu faible ou modeste.

En 2021, BMO s'est engagé à contribuer au financement de logements abordables et accessibles au Canada. Nos progrès dans l'atteinte de ces cibles sont présentés dans notre Rapport de durabilité 2022.

**Rapport climatique**, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 37 à 55

**Rapport de durabilité**, Finance durable, pages 40 et 41

**Rapport de durabilité**, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33

**Résumé de l'autoévaluation :**

Parmi les composantes suivantes de l'analyse des impacts, lesquelles votre banque a-t-elle effectuées pour déterminer les domaines dans lesquels elle engendre les impacts potentiels positifs et négatifs les plus importants?

- |                               |   |                                   |                              |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|------------------------------|
| Portée :                      | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Composition du portefeuille : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Contexte :                    | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Mesure du rendement :         | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |

Quels domaines l'analyse des impacts vous a-t-elle permis de repérer comme étant ceux dans lesquels vous engendrez les impacts les plus importants?

Les deux domaines dans lesquels nous avons les impacts les plus importants sont le climat et le logement abordable, un résultat qui correspond aux domaines d'impact des Principes pour une banque responsable que sont l'atténuation des changements climatiques et la santé et l'inclusion financières.

De quand dataient les données utilisées et communiquées dans l'analyse des impacts?

- Jusqu'à 6 mois avant la publication
- Jusqu'à 12 mois avant la publication
- Jusqu'à 18 mois avant la publication
- Plus de 18 mois avant la publication

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p><b>2.2 Établissement de cibles</b></p> <p>Montrez que votre banque a établi et publié au moins deux cibles qui portent sur au moins deux des domaines à l'égard desquels elle engendre les impacts les plus importants, selon ce que vous avez déterminé dans votre analyse des impacts.</p> <p>Les cibles doivent être Spécifiques, Mesurables (qualitatives ou quantitatives), Appropriées, Réalistes et délimitées dans le Temps (SMART). Veuillez indiquer les éléments suivants de l'établissement des cibles (a à d) pour chaque cible :</p> <p>a) <b>Harmonisation</b> : avec quels cadres stratégiques internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'harmoniser le portefeuille de votre banque? Montrez que les cibles et les indicateurs utilisés sont liés aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à d'autres cadres internationaux, nationaux ou régionaux pertinents, et qu'ils contribuent à l'harmonisation avec ceux-ci, en plus de favoriser leur réalisation.</p>	<p><b>Changements climatiques</b></p> <p>En 2021, dans le cadre de notre adhésion à l'alliance bancaire Net Zéro, nous avons commencé à modéliser des parcours de décarbonation pour certains secteurs de notre portefeuille et avons élaboré une approche d'établissement des cibles qui est conforme aux lignes directrices de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) en matière d'établissement de cibles climatiques pour les banques. Nous avons établi des cibles intermédiaires de réduction de nos émissions financées d'ici 2030, que nous prévoyons d'atteindre en partenariat avec nos clients, en fonction des objectifs de l'ODD 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et des politiques publiques canadiennes et américaines.</p> <p><b>Logement</b></p> <p>Aux États-Unis, les institutions de dépôt assurées à l'échelle fédérale ont l'obligation de satisfaire les besoins en matière de crédit des collectivités où elles sont présentes, y compris les collectivités à revenu faible ou modéré. Notre programme BMO EMpower<sup>3</sup> vise à agir sur les principaux obstacles auxquels font face les entreprises, les communautés et les familles issues de minorités aux États-Unis. Bon nombre des initiatives de BMO EMpower contribuent aux obligations de BMO à l'égard de la <i>Loi sur l'accès au crédit des collectivités</i> (Community Reinvestment Act [CRA]).</p> <p>L'engagement de 12 milliards de dollars de BMO visant le financement de logements abordables et accessibles pour les Canadiens d'ici 2030 a été pris en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société d'État fédérale du Canada responsable de l'administration de la Loi nationale sur l'habitation. Nos cibles liées au logement sont conformes à l'ODD 11 – Villes et communautés durables.</p>	<p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 37 à 55</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 et 41</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>

<sup>3</sup> Ces engagements ont été établis en 2020 pour le lancement de BMO EMpower et n'ont pas été mis à jour pour le programme d'avantages pour les communautés. À la suite de l'annonce de l'acquisition de Bank of the West, en novembre 2022, BMOa annoncé un programme d'avantages pour les communautés qui décrit un engagement de plus de 40 milliards de dollars américains envers les collectivités locales aux États-Unis. Pour en savoir plus, consultez le site [www.bmo.com/EMpower](http://www.bmo.com/EMpower) (en anglais seulement).

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES				
<p>b) <b>Base de référence</b> : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs utilisés et évalué le niveau d'harmonisation par rapport à cette base? Veuillez inscrire les indicateurs ainsi que l'année de référence utilisés.</p> <p>Si votre banque a déterminé que l'atténuation des changements climatiques ou la santé et l'inclusion financières sont parmi les domaines où elle a les impacts les plus importants, il est fortement recommandé de donner des renseignements sur les indicateurs utilisés dans l'annexe, au moyen d'un tableau comme celui de droite. Le tableau doit préciser les domaines visés, les indicateurs pertinents et les codes d'indicateurs correspondants.</p> <p>Si vous avez repéré d'autres indicateurs pertinents pour déterminer la base de référence et évaluer le niveau d'harmonisation avec les cibles axées sur les impacts, veuillez les divulguer.</p>	<p><b>Changements climatiques</b> Nous avons utilisé 2019 comme année de référence pour nos cibles de réduction des émissions financées.</p>		<p><b>Rapport climatique</b>, Stratégie, pages 16 à 26</p> <p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 51 à 55</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 et 41</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>	
	<p><b>Indicateur dans l'annexe</b></p>			<p><b>Réponse</b></p>
	<p>A.1.1 Stratégie climatique : Votre banque a-t-elle mis en place une stratégie climatique?</p>			<p>Oui, notre ambition climatique.</p>
	<p>A.1.2 Cible d'harmonisation avec l'Accord de Paris sur le climat : Votre banque a-t-elle établi une cible à long terme d'harmonisation de son portefeuille avec l'Accord de Paris sur le climat? D'ici quand votre banque compte-t-elle devenir carboneutre?</p>			<p>Oui, notre ambition climatique est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre – en visant la réduction de nos émissions financées nettes à zéro dans nos prêts d'ici 2050.</p>
	<p>A.1.4 Analyse du portefeuille : Votre banque a-t-elle analysé (en partie) son portefeuille de crédit ou de placements en fonction des émissions financées (champ d'application 3, catégorie 15), de la composition technologique ou des secteurs à fortes émissions de carbone?</p>			<p>Oui, BMO a analysé certaines parties de son portefeuille de crédit en fonction des émissions financées. Pour en savoir plus, consultez les pages 37 à 55 de notre Rapport climatique 2022.</p>
	<p>A.1.5 Occasions d'affaires et produits financiers : Votre banque a-t-elle mis au point des produits financiers visant la réduction des émissions de GES des clients (prêts hypothécaires destinés aux améliorations écoénergétiques, prêts verts, obligations vertes, titrisation d'actifs verts, etc.)?</p>			<p>Oui. Nous avons mobilisé 300 milliards de dollars en capital pour les clients qui cherchent à obtenir des résultats durables par l'octroi de crédit, la tarification, les services-conseils et les placements verts, sociaux et durables. Pour en savoir plus, consultez les pages 22 et 23 de notre Rapport climatique 2022.</p>
	<p>A.4.1 Réduction des émissions de GES : dans quelle mesure les émissions de GES financées ont-elles été réduites?</p>			<p>Les progrès réalisés par rapport aux cibles d'émissions financées que nous avons établies en 2021 (année de référence 2019) sont présentés en annexe dans notre Rapport climatique 2022.</p>
<p><b>Logement</b> L'année de référence 2020 est utilisée pour nos engagements en matière de financement de logements durables dans le cadre de BMO EMpower, et l'année 2021 est utilisée pour notre engagement en matière de financement de logements abordables et accessibles au Canada.</p>				



PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>c) <b>Cibles SMART</b> : Veuillez indiquer les cibles établies pour les deux principaux domaines (et les autres domaines) à l'égard desquels votre banque engendre les impacts les plus importants, si elles ont déjà été fixées. Quels indicateurs clés de performance (ICP) utilisez-vous pour surveiller les progrès vers l'atteinte des cibles établies?</p>	<p><b>Changements climatiques</b>            Ces cibles sont présentées dans notre Rapport climatique 2022 et comprennent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Portefeuille de prêts aux industries pétrolière et gazière en amont – Émissions des champs d'application 1 et 2 : Vise une réduction de 33 % de l'intensité des émissions du portefeuille d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019, conformément à l'initiative pour des sables bitumineux carbon neutres et à l'engagement mondial sur le méthane appuyé par le gouvernement du Canada.</li> <li>• Portefeuille de prêts aux industries pétrolière et gazière en amont – Émissions du champ d'application 3 : Vise une réduction de 24 % des émissions absolues du champ d'application 3 d'ici 2030 par rapport au niveau de référence de 2019. Cela pourrait découler d'une réduction de la demande mondiale de pétrole et de gaz, de l'utilisation de technologies de captage et de stockage du carbone dans tous les secteurs de l'économie, de l'utilisation accrue de solutions de rechange aux produits pétroliers et gaziers, et de la décision de BMO de cesser d'offrir ses services de banque d'affaires et ses services bancaires aux sociétés à des clients non canadiens dans le secteur de l'énergie, annoncée en 2020.</li> <li>• Portefeuille de prêts liés à la production d'électricité – Émissions du champ d'application 1 : Cible une intensité d'émissions de carbone de 0,06 tCO<sub>2</sub>/MWh pour notre portefeuille canadien d'ici 2030, par rapport au niveau de référence de 2019, ce qui correspond à une part de 88 % de la production d'énergie renouvelable. Cette cible est conforme aux exigences réglementaires relatives à l'élimination graduelle de la production traditionnelle d'électricité à partir du charbon d'ici 2030; de plus, le gouvernement du Canada a l'intention d'investir dans un réseau électrique propre en soutenant l'augmentation de la capacité de production d'énergie renouvelable et le déploiement de technologies de modernisation du réseau, comme le stockage d'énergie.</li> <li>• Portefeuille canadien de prêts automobiles aux particuliers – Émissions des champs d'application 1 et 2 : Vise à ce que la totalité des nouveaux prêts pour les véhicules légers et les fourgonnettes au Canada servent à financer l'achat de véhicules à zéro émission d'ici 2035, conformément à la cible obligatoire du gouvernement du Canada voulant que, d'ici 2035, tous ces véhicules vendus soient des véhicules à zéro émission; des engagements similaires ont également été pris par plusieurs grands constructeurs de véhicules à l'égard de l'électrification de leur offre de produits.</li> </ul> <p>En 2021, nous avons également effectué une analyse d'établissement des cibles pour notre portefeuille de prêts hypothécaires au Canada, mais il existe des obstacles importants à la décarbonation du secteur immobilier résidentiel. Compte tenu des défis, des interdépendances et des occasions liés à la décarbonation du secteur immobilier (dont il est question dans notre article intitulé <a href="#">Décarbonation du marché canadien de l'habitation</a>), nous n'avons pas établi de cible de réduction des émissions financées pour ce secteur.</p> <p>En 2022, nous avons élargi la portée de notre modélisation sectorielle des émissions financées et du parcours de décarbonation (en nous appuyant sur ce qui avait été fait en 2021) pour inclure d'autres secteurs à intensité carbonique élevée, selon ce qui est indiqué dans les lignes directrices de l'IF-PNUE en matière d'établissement de cibles pour les banques. Parmi les secteurs visés, notons ceux de la production de fer et d'acier, de la production d'aluminium, de la fabrication de ciment et de l'agriculture. Comme nous ne sommes pas en mesure de faire un suivi adéquat des réductions d'émissions pour ces portefeuilles, nous n'avons pas établi de cibles de réduction. Nous prévoyons revoir cette analyse à mesure que la qualité et la disponibilité des données s'amélioreront et à mesure que les méthodes utilisées et les scénarios observés évolueront. Entre-temps, nous demeurons déterminés à prendre des mesures qui peuvent aider les secteurs à réduire leurs émissions de GES dans le cadre d'un parcours de carboneutralité.</p>	<p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 37 à 55</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 et 41</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES		
<p>c) Cibles SMART (a continué)</p>	<p><b>Logement</b>            Dans l'initiative BMO EMpower aux États-Unis et dans notre stratégie de finance durable au Canada, nous incluons des cibles liées à la disponibilité, à l'accessibilité et à l'abordabilité des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• engagement de 500 millions de dollars américains en prêts hypothécaires à l'habitation dans les collectivités à revenu faible ou modeste aux États-Unis ;</li> <li>• engagement de 3 milliards de dollars américains pour l'investissement dans les collectivités afin de soutenir les logements abordables et la revitalisation des quartiers aux États-Unis d'ici 2025<sup>4</sup>;</li> <li>• engagement de 12 milliards de dollars sur 10 ans pour le financement de logements abordables et accessibles au Canada d'ici 2030.</li> </ul>	
<p>d) <b>Plan d'action</b> : Veuillez décrire les mesures, y compris les étapes importantes, que vous avez définies pour atteindre les cibles établies.</p> <p>Veuillez également montrer que votre banque a analysé et reconnu les impacts indirects importants que les cibles établies pourraient avoir dans les domaines visés et les autres domaines, et qu'elle a prévu des mesures pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs potentiels.</p>	<p><b>Changements climatiques</b>            L'alliance bancaire Net Zéro exige que les signataires publient un plan de transition général comprenant un aperçu des catégories de mesures à prendre pour atteindre les cibles, ainsi qu'un échéancier approximatif. Conformément à notre engagement dans le cadre de cette alliance, notre Rapport climatique 2022 présente nos plans de transition généraux et nos stratégies de mise en œuvre (produits, services, politiques, activités ou prise de décision) et de mobilisation. (efforts de sensibilisation, de conseil et de collaboration auprès des clients, des secteurs et des gouvernements à propos de la transition). Ces stratégies et ces mesures ont été consignées dans un plan de transition examiné par le conseil d'administration, et un résumé pour chacun des secteurs pour lesquels nous avons établi des cibles se trouve dans le Rapport climatique 2022.</p> <p><b>Logement</b>            Notre engagement dans le cadre de BMO EMpower est axé sur les logements abordables aux États-Unis grâce à un financement conforme à la <i>Loi sur l'accès au crédit des collectivités</i>, qui comprend des investissements dans le développement communautaire, des prêts de développement communautaire et des prêts hypothécaires. Par exemple, BMO a lancé le programme de mise de fonds Welcome Home Grant (programme de crédit à usage particulier) à Chicago et à Phoenix, aux États-Unis, afin d'améliorer l'accès à la propriété pour les communautés minoritaires. D'autres aspects clés des programmes sont décrits dans notre Rapport de durabilité 2022. Cela cadre avec notre engagement visant à améliorer l'accessibilité au logement au Canada par l'intermédiaire de projets admissibles, comme notre Programme de prêts à l'habitation dans les réserves, qui propose des options de financement novatrices pour les membres des Premières Nations qui veulent construire, acheter ou rénover une maison dans une réserve.</p> <p>Nous sommes conscients de l'interdépendance des ODD et des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que des impacts négatifs potentiels de la poursuite de nos cibles liées aux changements climatiques et au logement. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour atténuer ces impacts afin que le résultat net de ces initiatives soit positif. Par exemple, comme le secteur de l'immobilier est l'un des principaux émetteurs de GES à l'échelle mondiale, toute croissance du stock de logements et le financement de nouveaux logements peuvent avoir des impacts négatifs sur le climat. Le secteur financier peut soutenir les clients titulaires de prêts hypothécaires et les clients de l'immobilier commercial en leur offrant des produits et des services visant à rendre leurs propriétés plus vertes. Comme nous le soulignons dans le document <a href="#">Décarbonation du marché canadien de l'habitation</a>, la décarbonation du secteur de l'immobilier sera principalement réalisée grâce à l'électrification et à l'augmentation simultanée de l'offre d'énergies propres.</p>	<p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 51 à 55</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 et 41</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p>

<sup>4</sup> BMO a dépassé les cibles de son programme BMO EMpower, atteignant son objectif sur cinq ans en moins de deux ans et déployant 5,5 milliards de dollars américains en capital. En 2022, nous avons tenu des consultations dans les collectivités pour notre programme d'avantages pour les communautés de 40 milliards de dollars américains, annoncé en novembre 2022, visant à soutenir les organismes dans les collectivités à l'échelle des États-Unis. Sous la bannière de BMO EMpower 2.0, ce programme va au-delà d'un engagement financier. Il comprend des partenariats stratégiques et favorise une participation communautaire profonde dans les marchés où notre présence est élargie aux États-Unis. Pour en savoir plus, consultez le site [www.bmo.com/EMpower](http://www.bmo.com/EMpower) (en anglais seulement).

PRINCIPE 2 : IMPACT ET ÉTABLISSEMENT DE CIBLES						
<b>Résumé de l'autoévaluation</b>						
Parmi les composantes suivantes de l'établissement de cibles conformes aux exigences des Principes pour une banque responsable, lesquelles ont été évaluées par votre banque ou sont en cours d'évaluation?						
	Changements climatiques			Logement		
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> En cours	<input type="checkbox"/> Non
<p><b>2.3 Mise en œuvre et suivi des cibles</b></p> <p>Pour chaque cible séparément :</p> <p>Montrez que votre banque a mis en œuvre les mesures qu'elle avait définies préalablement pour atteindre la cible établie.</p> <p>Rendez compte des progrès réalisés par votre banque dans l'atteinte des cibles établies depuis le dernier rapport, ainsi que des répercussions de ces progrès, en utilisant les indicateurs et les ICP définis à la section 2.2.</p>	<p><b>Changements climatiques</b></p> <p>Pour chacun des secteurs pour lesquels nous avons établi des cibles de décarbonation, nous continuons de divulguer les émissions financées conformément à la norme PCAF et à d'autres mesures largement acceptées, comme l'intensité des émissions, afin de faire un suivi de notre progression. Parmi les mesures prises en 2022, mentionnons l'acquisition de Radicle Group Inc. pour développer des capacités de production et d'échange de crédits de carbone. En 2022, nous avons également commencé à planifier et à concevoir une solution de données et d'analyses qui fournit des données en temps opportun pour permettre des analyses continues et utiles à la prise de décision, et pour faire le suivi de nos progrès en matière de financement de la transition énergétique. Cela permet d'améliorer les renseignements disponibles à l'échelle de l'organisation et d'orienter les décisions internes relatives aux données sur les efforts de décarbonation.</p> <p><b>Logement</b></p> <p>Au 30 septembre 2022, BMO avait dépassé l'objectif sur cinq ans de son programme EMpower et déployé 5,5 milliards de dollars américains en capital. Nous avons investi 390,9 millions de dollars américains (78 %) de notre engagement de 500 millions de dollars dans les prêts hypothécaires à l'habitation destinés aux clients à revenu faible ou modeste. Nous avons dépassé notre engagement de 3 milliards de dollars américains à l'égard du réinvestissement dans les logements abordables et la revitalisation des quartiers aux États-Unis, avec un investissement de 3,1 milliards de dollars américains en capital. Les progrès réalisés dans le cadre de BMO EMpower font l'objet d'un suivi trimestriel et sont communiqués au Comité de surveillance sur l'application de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités. Les mesures qui contribuent à ces progrès sont présentées dans notre Rapport de durabilité 2022. En novembre 2022, nous avons annoncé notre intention d'aller plus loin, grâce à des partenariats stratégiques et à notre engagement au sein des collectivités.</p> <p>Nous avons mis en place un processus interne de collecte de données pour mesurer et surveiller les progrès à l'égard de notre engagement de 12 milliards de dollars pour le financement de logements abordables au Canada, à l'appui de l'aspiration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à la possibilité pour tous les Canadiens de se payer un logement qui répond à leurs besoins d'ici 2030. À la fin de l'exercice 2022, 22 % de ce montant (ou 2,6 milliards de dollars) avaient servi à financer des prêts hypothécaires abordables pour des immeubles à logements multiples qui correspondent à la définition de logement abordable de la SCHL.</p>			<p><b>Rapport climatique</b>, Mesures et cibles – Émissions financées, pages 51 à 55</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 et 41</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – BMO EMpower, pages 32 et 33</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Inclusion financière – Communautés autochtones au Canada, page 30</p>		

PRINCIPE 3 : CLIENTÈLE		
<p>Nous travaillerons de manière responsable avec notre clientèle afin d'encourager des pratiques durables et de favoriser des activités économiques qui génèrent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.</p>		
<p><b>3.1 Mobilisation des clients</b></p> <p>Votre banque a-t-elle mis en place une politique ou un processus de mobilisation des clients visant à encourager les pratiques durables?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> En cours    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Votre banque a-t-elle une politique relative aux secteurs pour lesquels vous avez repéré les impacts négatifs potentiels les plus importants?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> En cours    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Décrivez la façon dont votre banque a collaboré ou prévoit collaborer avec sa clientèle afin d'encourager des pratiques durables et de favoriser des activités économiques durables. Donnez des détails sur les politiques pertinentes, les mesures prévues ou mises en œuvre pour soutenir la transition des clients, les indicateurs sélectionnés concernant la mobilisation des clients et, dans la mesure du possible, les résultats obtenus.</p>	<p>Nous avons mis en place des politiques et des programmes qui favorisent les pratiques durables, comme nous en faisons état dans les déclarations relatives à nos enjeux prioritaires en matière de durabilité, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La raison d'être de BMO – Avoir le cran de faire une différence dans la vie, comme en affaires – voir les pages 8 à 13 de notre Rapport annuel 2022 et les pages 12 à 15 de notre Rapport de durabilité 2022.</li> <li>• Inclusion financière – voir les pages 29 à 37 de notre Rapport de durabilité 2022.</li> <li>• Finance durable – voir les pages 40 à 47 de notre Rapport de durabilité 2022.</li> <li>• Changements climatiques – voir notre Rapport climatique 2022 (en particulier les pages 20 à 23).</li> <li>• Gestion des risques environnementaux et sociaux – voir les pages 110 à 113 de notre Rapport annuel 2022, les pages 54 à 56 de notre Rapport de durabilité 2022 et les pages 27 à 33 de notre Rapport climatique 2022.</li> <li>• Conduite professionnelle – voir les pages 83 et 84 de notre Rapport de durabilité 2022 et le Code de conduite de BMO sur notre <a href="#">site Web</a>.</li> <li>• Droits de la personne – voir les pages 85 et 86 de notre Rapport de durabilité 2022 et notre <a href="#">Déclaration sur les droits de la personne</a>.</li> </ul>	<p>Selon les indications à gauche.</p>

PRINCIPE 3 : CLIENTÈLE		
<p><b>3.2 Occasions d'affaires</b>            Décrivez les occasions d'affaires stratégiques liées à l'augmentation des impacts positifs et à la réduction des impacts négatifs que votre banque a repérés, et la façon dont vous avez traité ces occasions au cours de la période visée par le rapport. Donnez des renseignements sur les produits et services existants, sur les produits durables élaborés en fonction de leur valeur ou du pourcentage qu'ils représentent dans votre portefeuille, et sur les ODD ou les secteurs sur lesquels vous tentez d'avoir une influence positive.</p>	<p>BMO vise à favoriser un monde plus durable grâce à ses pratiques bancaires, en mobilisant des ressources financières pour soutenir la durabilité, ainsi qu'en faisant progresser notre ambition climatique. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Institut pour le climat de BMO est un centre d'expertise qui fait le pont entre les politiques, la science et les finances afin d'aider à façonner le marché pour les solutions climatiques. Il s'agit d'une tribune clé pour la mobilisation interne et externe sur des sujets liés aux changements climatiques, y compris la décarbonation, la résilience physique aux changements climatiques et la justice climatique. L'Institut pour le climat de BMO surveille les développements externes, comme les nouvelles politiques gouvernementales et les progrès technologiques, et en fait rapport aux équipes bancaires de BMO afin d'orienter et de favoriser la prise de décisions internes en matière de climat.</li> <li>• Les équipes Transition énergétique et Finance durable de BMO, appuyées par l'Institut pour le climat de BMO, offrent un leadership éclairé au carrefour des changements climatiques et de la finance, ce qui nous permet d'être le principal conseiller de nos clients et de nos partenaires en matière de risques et d'occasions liés au climat. BMO s'est engagé à mobiliser 300 milliards de dollars en capital pour soutenir les entreprises qui cherchent à obtenir des résultats durables d'ici 2025, notamment grâce aux transports non polluants, à l'énergie à faibles émissions de carbone, aux bâtiments écologiques, à la gestion des déchets et à l'agriculture durable. Cet engagement vise aussi les avantages pour la société, afin d'assurer une transition juste pour les parties prenantes présentant différentes vulnérabilités aux changements climatiques. L'équipe Transition énergétique fournit de l'information, des outils et du soutien aux groupes sectoriels de BMO qui interagissent avec les clients dans le cadre de leurs projets de transition énergétique.</li> <li>• Le Fonds d'investissement d'impact de BMO vise à trouver et à adapter des solutions efficaces facilitant la réalisation des objectifs de développement durable de nos entreprises clientes sur trois thèmes : la décarbonation, l'économie circulaire, et l'alimentation et l'agriculture durables.</li> <li>• L'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs aide nos clients à atteindre leurs objectifs de placement et leur valeur générale à long terme, tout en bâtissant un avenir plus durable, inclusif et sécuritaire pour tous. En tant qu'investisseur institutionnel et gestionnaire de capital, BMO Gestion mondiale d'actifs fait progresser les principes de l'investissement responsable et accorde la priorité à deux principaux risques systémiques : la lutte contre les changements climatiques et l'égalité sociale.</li> <li>• L'acquisition de Radicle Group Inc. en 2022 fera de BMO un leader en matière de capacités de mesure des émissions, de création de crédits de carbone et d'opérations sur marchandises liées à l'environnement. L'acquisition de Radicle renforce l'engagement de BMO à aider nos clients à comprendre et à gérer les risques et les occasions liés à la transition énergétique.</li> </ul>	<p><b>Rapport climatique</b>, Capacités, page 20  <b>Rapport climatique</b>, Partenariats avec les clients et commercialisation, page 22  <b>Rapport de durabilité</b>, Finance durable, pages 40 à 47  <a href="#">Rapport annuel sur l'investissement responsable de 2022</a></p>

PRINCIPE 4 : PARTIES PRENANTES		
Nous consulterons et mobiliserons les parties prenantes pertinentes de façon proactive et responsable et nous collaborerons avec elles pour atteindre les objectifs de la société.		
<p><b>4.1 Détermination et consultation des parties prenantes</b>            Votre banque dispose-t-elle d'un processus pour repérer les parties prenantes que vous avez désignées comme pertinentes dans le processus d'analyse des impacts et d'établissement des cibles, et pour les consulter, les mobiliser, et collaborer régulièrement avec elles?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> En cours    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veillez décrire les parties prenantes que votre banque a consultées ou mobilisées, ou avec lesquelles elle a collaboré dans le but de mettre en œuvre les Principes et d'améliorer ses impacts. Vous devez donner un aperçu général de la façon dont votre banque a déterminé les parties prenantes pertinentes, des problèmes qui ont été réglés et des résultats obtenus, et de la façon dont les parties prenantes ont été prises en compte dans le processus de planification des mesures à prendre.</p>	<p>Nous mobilisons nos parties prenantes au moyen de communications régulières, ouvertes et pertinentes. Un aperçu de la façon dont nous avons participé aux discussions sur les changements climatiques et l'inclusion financière est présenté à la page 21 du Rapport de durabilité 2022. Nous travaillons également avec notre secteur d'activité, le gouvernement, le milieu universitaire et les investisseurs pour tenter de comprendre et de résoudre les enjeux qui touchent nos activités et le monde qui nous entoure. Ces collaborateurs sont énumérés à la page 17 du Rapport de durabilité 2022, ainsi qu'aux pages 24 à 26 du Rapport climatique 2022.</p> <p>L'un des piliers clés de notre ambition climatique est de travailler avec les parties prenantes dans la lutte contre les changements climatiques. Par exemple, en 2022, BMO assumait des responsabilités de leadership au sein du comité de direction du groupe de travail sur l'affectation de capital carboneutre, qui fait partie du Conseil d'action en matière de finance durable, mis sur pied par le gouvernement fédéral afin d'élaborer une série de recommandations pour une stratégie de placement carboneutre.</p> <p>L'équipe Accès au crédit des collectivités de BMO a lancé une série de tables rondes communautaires en partenariat avec des défenseurs des droits en matière de logement, des organismes sans but lucratif, des représentants locaux et des leaders communautaires visant à accroître l'accès à la propriété des minorités aux États-Unis. Au cours de ces réunions, les partenaires ont l'occasion de souligner les besoins de la collectivité, qui sont ensuite intégrés au développement des produits de BMO. La mise en œuvre du programme de mise de fonds Welcome Home Grant (programme de crédit à usage particulier) de BMO est un exemple d'initiative au sujet de laquelle nous avons demandé l'opinion de partenaires participant aux tables rondes communautaires. En retour, ces partenaires contribuent à faire connaître le programme au sein de leurs réseaux afin d'accroître l'accès à la propriété pour les minorités.</p> <p>BMO a également joué un rôle de premier plan dans le soutien de l'initiative REACH de l'Office of the Comptroller of the Currency des États-Unis, qui réunit des leaders des secteurs des services bancaires, des affaires et des technologies et des organisations nationales de défense des droits de la personne afin de réduire les obstacles qui empêchent une participation pleine, égale et équitable à l'économie nationale. BMO participe actuellement aux activités des sections locales à Milwaukee et à Los Angeles, ainsi qu'à d'autres sections qui favorisent l'accès à la propriété et l'entrepreneuriat pour les minorités, luttent contre les préjugés en matière d'évaluation et travaillent à faire accroître l'accès à la propriété pour les Autochtones.</p>	<p><b>Rapport de durabilité</b>, Échanges avec nos parties prenantes, page 21</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Travailler ensemble pour la durabilité, page 17</p> <p><b>Rapport climatique</b>, Agir ensemble pour lutter contre les changements climatiques, pages 24 à 26</p>

PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE		
Nous mettrons en œuvre notre engagement à l'égard des Principes grâce à une gouvernance efficace et à une culture de banque responsable.		
<p><b>5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes</b></p> <p>Votre banque a-t-elle mis en place un système de gouvernance qui intègre les Principes?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui    <input type="checkbox"/> En cours    <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Veuillez décrire les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes que votre banque a mises en place ou prévoit mettre en place pour gérer les impacts positifs et négatifs importants (potentiels) et soutenir la mise en œuvre efficace des Principes. Vous devez notamment indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quel comité est responsable de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des cibles (donnez des renseignements sur le niveau de gouvernance le plus élevé qui s'applique pour chaque principe);</li> <li>• qui est le président du comité et quels sont le processus et la fréquence de supervision de la mise en œuvre des Principes par le conseil (y compris les mesures correctives en cas de cibles ou d'étapes non atteintes ou d'impacts négatifs imprévus détectés), et quelles sont les pratiques de rémunération liées aux cibles de durabilité.</li> </ul>	<p>Au niveau du Conseil d'administration, chaque comité du Conseil est responsable des risques liés à la durabilité et aux changements climatiques qui relèvent de son mandat actuel. Par exemple, le Comité d'audit et de révision évalue l'efficacité de notre gouvernance relative aux enjeux de durabilité et examine et approuve notre Rapport de durabilité, notre Déclaration annuelle et notre Rapport climatique. De plus amples renseignements sur la surveillance par le Conseil d'administration des enjeux liés aux changements climatiques et la fréquence des réunions se trouvent dans notre <a href="#">Rapport climatique 2022</a>.</p> <p>La conseillère générale de BMO, qui relève directement du chef de la direction, est dirigeante promotrice de la durabilité. Le chef de la durabilité de BMO, qui relève de la conseillère générale, gère l'équipe Durabilité et l'Institut pour le climat de BMO, supervise notre stratégie en matière de durabilité et dirige à l'échelle de la Banque des initiatives qui portent sur le risque environnemental et social, la stratégie relative aux changements climatiques, la durabilité opérationnelle, de même que l'approche de la Banque en matière de finance durable en collaboration avec la Trésorerie et notre équipe Finance durable.</p> <p>Le comité de direction sur les facteurs ESG, le Conseil de la durabilité de BMO et d'autres comités de gestion, forums et groupes de travail soutiennent la gouvernance en matière de durabilité et de climat à l'échelle de la Banque, comme il en a été question dans notre Rapport de durabilité 2022 et notre Rapport climatique 2022. Le comité de direction sur les facteurs ESG se réunit une fois par trimestre pour traiter de questions comme les enjeux relatifs à la durabilité et aux changements climatiques, notre ambition climatique et les cibles relatives aux émissions financées. Le Conseil de la durabilité est composé de cadres dirigeants des secteurs d'activité et des Services d'entreprise à l'échelle de l'organisation, qui se rencontrent chaque trimestre et passent annuellement en revue le modèle de déclaration et d'autoévaluation relatif aux Principes.</p> <p>Le Comité de surveillance sur l'application de la <i>Loi sur l'accès au crédit des collectivités</i> de BMO se réunit chaque trimestre pour discuter de questions stratégiques, opérationnelles et de gouvernance concernant le rendement de BMO Harris Bank en ce qui a trait aux mesures liées à cette loi, notamment concernant le programme BMO EMpower. Enfin, l'équipe Finance durable est responsable de l'engagement de BMO en matière de logements abordables au Canada.</p> <p>La durabilité est imbriquée dans notre structure de rémunération des dirigeants. Vingt-cinq pour cent du financement de la rémunération variable de ces derniers sont fondés sur la réalisation de notre raison d'être et de nos objectifs stratégiques, qui sont de nature non financière. Chaque année, nous assimilons les facteurs ESG à nos engagements associés à notre raison d'être et à ces objectifs stratégiques, ainsi qu'aux objectifs individuels de nos dirigeants, afin de saisir les occasions et de gérer les risques dans des domaines comme la finance durable, les changements climatiques, et la diversité, l'équité et l'inclusion.</p>	<p><b>Rapport de durabilité</b>, Gouvernance en matière de durabilité, page 82</p> <p><b>Rapport climatique</b>, Gouvernance, page 10</p> <p><b>Circulaire de sollicitation de procurations</b>, Rémunération des dirigeants, pages 41, 64 et 65</p>

**PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE**

**5.2 Promouvoir une culture de services bancaires responsables**

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre banque pour favoriser une culture de services bancaires responsables parmi ses employés. (renforcement des capacités, apprentissage en ligne, formation sur la durabilité pour les postes en contact direct avec les clients, inclusion dans les structures de rémunération, communications sur la gestion du rendement et le leadership, etc.).

BMO favorise une culture de services bancaires responsables des façons suivantes.

**Risques et occasions liés à la durabilité**

En 2022, BMO a mis en œuvre une nouvelle directive de financement sur la gestion du risque environnemental et social. Cette directive jette les bases qui nous permettront d'intégrer davantage les facteurs de risque environnemental et social à l'ensemble de notre cadre existant de gestion globale des risques, ainsi que d'accroître notre capacité à repérer, à évaluer, à gérer, à surveiller et à communiquer les risques environnementaux et sociaux. Elle renforce l'importance que la Banque accorde à la gestion des risques environnementaux et sociaux, notamment en décrivant les attentes du conseil d'administration à l'égard de l'intégration des facteurs de risque environnemental et social dans l'ensemble du cadre de gestion globale des risques et en notant la façon dont ces risques seront traités dans les politiques existantes.

**Communications à l'intention des employés et de la direction**

Le Bureau de la durabilité prépare et distribue un bulletin trimestriel sur la durabilité aux équipes et aux employés internes de BMO, y compris le Conseil d'administration, dans lequel on retrouve des renseignements sur les initiatives de durabilité à l'échelle de la Banque, des nouvelles sur les changements climatiques et la finance durable, toute mise à jour sectorielle connexe, ainsi que les nouvelles relatives à l'évolution de la réglementation. Des communications régulières sur des sujets liés à la durabilité sont également distribuées par l'équipe de recherche institutionnelle de BMO Marchés des capitaux, l'équipe Finance durable, l'équipe Investissement responsable de BMO Gestion mondiale d'actifs et l'équipe Gestion globale des risques.

**Développement des capacités**

En 2021, l'Institut pour le climat de BMO a élaboré le cours Notions de base sur les changements climatiques destiné aux employés et membres du conseil d'administration de BMO. D'autres modules sont prévus pour 2023.

En 2022, nous avons établi un plan d'entreprise et une structure de gouvernance pour élaborer des solutions technologiques qui peuvent améliorer les données et les analyses sur le climat et la durabilité en optimisant l'acquisition, la détermination et l'utilisation des données pertinentes à l'échelle de la Banque. Ce travail sur les données et les analyses vise, en partie, à éliminer les obstacles à notre ambition climatique qui touchent la stratégie, la gestion des risques, la gouvernance, les mesures et les cibles.

Nous réunissons des groupes de travail sur des sujets précis, ainsi que des partenaires internes à l'échelle des secteurs d'activité et des fonctions d'entreprise de BMO, afin de faire progresser notre stratégie et notre approche en matière de durabilité et de promouvoir l'uniformité et l'harmonisation à l'échelle de l'organisation. Les groupes de travail actifs en 2022 sont les suivants :

- Forum collaboratif sur le climat de BMO
- Groupe de travail lié à la stratégie de circularité de BMO
- Groupe de coordination sur le financement climatique
- Groupe de travail sur l'analyse de scénarios climatiques
- Groupe de travail sur la gestion du risque environnemental et social
- Groupe de travail sur les obligations durables
- Groupe de travail sur la communication de l'information sur le climat et le développement durable
- Comité de direction sur l'application de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités et les marchés minoritaires
- Comité de surveillance sur l'application de la Loi sur l'accès au crédit des collectivités
- Comité sur la protection du consommateur

**Rapport de durabilité**, Gestion du risque environnemental et social, pages 54 à 56

**Rapport climatique**, Capacités, page 20



PRINCIPE 5 : GOUVERNANCE ET CULTURE		
<p><b>5.3 Politiques et processus de diligence raisonnable</b>            Votre banque a-t-elle mis en place des politiques qui traitent des risques environnementaux et sociaux au sein de votre portefeuille? Veuillez les décrire.</p> <p>Veuillez décrire les processus de diligence raisonnable que votre banque a mis en place pour repérer et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Vous pouvez parler notamment des aspects comme la détermination des risques importants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et l'élaboration des plans d'action, la surveillance et la communication d'information sur les risques, ainsi que les mécanismes existants de règlement des griefs et les structures de gouvernance en place pour surveiller les risques.</p>	<p><b>Gestion du risque environnemental et social</b>            La directive de financement Gestion du risque environnemental et social de BMO donne des orientations générales à suivre pour déterminer, évaluer et gérer le risque environnemental et social dans le contexte de la prise de décisions en matière de risque de crédit. Notre cadre de gestion globale des risques et notre cadre de gestion du risque de crédit précisent notre gouvernance et nos responsabilités, notamment dans le cadre d'activités et d'enjeux sectoriels qui requièrent une diligence raisonnable, des transmissions hiérarchiques et des exceptions améliorées. Nous avons établi des lignes directrices de financement sectorielles pour nous aider à cerner et à gérer les enjeux environnementaux et sociaux dans les secteurs à risque plus élevé et à déterminer comment en tenir compte dans notre prise de décision.</p> <p>Nous comparons régulièrement nos pratiques aux normes internationales, comme les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Nous nous tenons au courant des risques environnementaux et sociaux émergents et nous surveillons les activités de réglementation et de supervision en constante évolution afin de nous y conformer. Nous participons à des programmes et à des consultations liés à la gestion des risques, à la communication de l'information et aux tendances en matière de litiges liés au climat.</p> <p><b>Droits de la personne</b>            Notre approche en matière de gestion des droits de la personne est ébauchée dans la <a href="#">Déclaration sur les droits de la personne</a>, le <a href="#">Code de conduite</a>, le <a href="#">Code de conduite à l'intention des fournisseurs</a>, and <a href="#">Déclaration contre l'esclavage moderne et la traite des personnes</a>. Par ces codes, ces politiques et ces pratiques, nous affirmons le soutien de BMO à la Charte internationale des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les principes des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.</p> <p>Nous faisons preuve de diligence raisonnable dans divers contextes pour repérer, évaluer et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de la personne, et nous sommes prêts à donner suite à nos conclusions. Nous collaborons avec des parties prenantes externes pour améliorer les pratiques en matière de droits de la personne dans l'ensemble du secteur des services financiers, y compris nos propres pratiques. Nos parties prenantes peuvent chercher à obtenir réparation pour les violations présumées des droits de la personne par l'intermédiaire de multiples canaux, notamment le Bureau de l'éthique et de la conduite professionnelle de BMO, notre Bureau de révision des plaintes clients et le Bureau du chef de la durabilité. Notre service d'alertes éthiques permet à toute personne, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de BMO, de signaler une inconduite présumée à laquelle est mêlé BMO ou l'un de nos fournisseurs de services. Les préoccupations peuvent être communiquées par l'intermédiaire du service d'alertes éthiques Parlez-en!, qui est exploité par une entreprise indépendante et permet le signalement sécuritaire, confidentiel et anonyme, en tout temps et en plusieurs langues.</p>	<p><b>Rapport de durabilité</b>, Gestion du risque environnemental et social, pages 54 à 56</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Conduite, pages 83 et 84</p> <p><b>Rapport de durabilité</b>, Droits de la personne, pages 85 et 86</p>
<p><b>Résumé de l'autoévaluation</b></p> <p>Le chef de la direction ou d'autres hauts dirigeants surveillent-ils régulièrement la mise en œuvre des Principes par l'intermédiaire du système de gouvernance de la Banque?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Le système de gouvernance comprend-il des structures pour superviser la mise en œuvre des principes (analyse des impacts et établissement des cibles, mesures à prendre pour atteindre les cibles, mesures correctives dans le cas où les cibles ou les étapes importantes ne sont pas atteintes ou que des impacts négatifs imprévus sont repérés, etc.)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Votre banque a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de durabilité chez les employés (voir la section 5.2)?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui      <input type="checkbox"/> En cours      <input type="checkbox"/> Non</p>		

## PRINCIPE 6 : TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Nous examinerons périodiquement notre mise en pratique individuelle et collective des Principes, tout en faisant preuve de transparence à l'égard de nos impacts positifs et négatifs et de notre contribution aux objectifs de la société, dont nous assumerons aussi la responsabilité.

### 6.1 Vérification

Ces renseignements publics sur vos engagements à l'égard des Principes pour une banque responsable ont-ils été vérifiés par un tiers?

Oui  En partie  Non

### 6.2 Communication d'information sur d'autres cadres

Votre banque divulgue-t-elle des renseignements sur la durabilité en fonction de l'une des normes ou de l'un des cadres ci-dessous?

- GRI (Voir l'[Index GRI 2022](#))  
 SASB (Voir [Communication de l'information conformément aux normes du SASB 2022](#))  
 CDP (Voir [Réponse de BMO au CDP 2022](#))  
 Normes de divulgation de l'information sur la durabilité des IFRS (publication à venir)  
 GIFCC (voir le [Rapport climatique 2022](#))  
 Autre

### 6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes que votre banque entreprendra au cours de la prochaine période de déclaration de 12 mois (en particulier en ce qui a trait à l'analyse des impacts, à l'établissement des cibles et à la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes)? Veuillez fournir une brève description.

Nous continuerons à tenir compte des Principes pour une banque responsable, à les appuyer et à veiller à leur mise en œuvre, à renforcer nos capacités d'analyse des impacts, et à prendre en compte des secteurs nouveaux et émergents.

### 6.4 Défis

Cette courte section vise à en savoir plus sur les défis auxquels votre banque pourrait faire face en ce qui a trait à la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable. Vos commentaires nous aideront à mettre en contexte les progrès collectifs des banques signataires des Principes.

Quels défis avez-vous traités en priorité lors de la mise en œuvre des Principes pour une banque responsable? Veuillez choisir les trois principaux défis auxquels votre banque a accordé la priorité au cours des 12 derniers mois.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Intégrer la surveillance relative aux Principes dans la structure de gouvernance | <input type="checkbox"/> Mobilisation des clients                       |
| <input type="checkbox"/> Aider la banque à poursuivre sur sa lancée                                       | <input type="checkbox"/> Mobilisation des parties prenantes             |
| <input type="checkbox"/> Savoir par où commencer et sur quoi se concentrer au début                       | <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données           |
| <input type="checkbox"/> Réaliser une analyse des impacts   | <input checked="" type="checkbox"/> Qualité des données                 |
| <input type="checkbox"/> Évaluer les impacts environnementaux et sociaux négatifs                         | <input type="checkbox"/> Accès aux ressources                           |
| <input type="checkbox"/> Choisir les bonnes méthodes de mesure du rendement                               | <input type="checkbox"/> Communication de l'information                 |
| <input type="checkbox"/> Fixer des cibles   | <input checked="" type="checkbox"/> Vérification                        |
| <input type="checkbox"/> Autre  | <input type="checkbox"/> Priorisation des mesures à prendre à l'interne |

## Avis important concernant le présent rapport

### Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent rapport constituent des déclarations prospectives au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis (et sont faites conformément aux règles d'exonération de cette loi) et des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de prêts et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, l'ambition climatique de BMO, les cibles de carboneutralité des émissions financées, la réduction des émissions de GES liées à l'exploitation et l'inclusion et la diversité. On reconnaît généralement les déclarations prospectives à l'emploi de mots tels que « cible », « engagé », « engagement », « ambition », « objectif », et de verbes tels que « cibler », « s'attendre à », « planifier », « viser » et « pouvoir » et d'autres expressions similaires.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives se fondent sur diverses hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Certaines déclarations faites dans le présent rapport reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires. Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. Certains énoncés du présent rapport sont fondés sur des hypothèses et des scénarios mettant en jeu des situations très graves, et ces énoncés ne doivent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque prévu. Bien que les événements futurs abordés dans le présent rapport puissent être essentiels, tout élément d'importance ne doit pas être interprété comme allant nécessairement au-delà de l'importance relative des renseignements requis en vertu des lois canadiennes ou américaines sur les valeurs mobilières. De plus, notre analyse du risque climatique et notre stratégie de carboneutralité demeurent en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Par conséquent, nous nous attendons à ce que certains renseignements dans le présent rapport soient modifiés, mis à jour ou reformulés à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodologies continueront de s'améliorer.

Nous conseillons aux lecteurs du présent rapport de ne pas se fier indûment à ces déclarations étant donné que les hypothèses sous-jacentes pourraient se révéler inexactes et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent notamment : la disponibilité de données complètes et de grande qualité sur les émissions de GES, l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps et la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions sectorielles, la coopération internationale, l'élaboration de règlements à l'échelle internationale, notre capacité à mettre en œuvre avec succès diverses initiatives dans les délais prévus, la conformité de divers tiers à nos politiques et procédures et aux exigences juridiques ainsi que les autres facteurs énoncés dans la section Gestion globale des risques du Rapport annuel 2022 de BMO et la section Gestion des risques des rapports intermédiaires subséquents de BMO qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs et notre aptitude à anticiper et à gérer efficacement les risques découlant de tous les facteurs susmentionnés. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

BMO ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

### Autres avis juridiques

Ce rapport comprend des divulgations volontaires concernant la croissance et le soutien de la clientèle, les cibles durables en matière de prêts et de prises fermes, les cibles d'investissement durable, les émissions de GES et les cibles liées à l'exploitation, les occasions et les risques liés au climat, la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, les mesures et les cibles, qui ne sont pas nécessairement incorporés dans nos exigences de divulgation lorsque nous utilisons une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de nous conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent rapport ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite ou garantie donnée quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation, à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Concrètement, les méthodes utilisées pour mesurer les émissions de GES opérationnelles et les émissions financées, établir des cibles et faire le suivi des progrès par rapport à ces cibles utilisent des renseignements et des estimations sur les émissions provenant de sources tierces, que Banque de Montréal juge raisonnables. De plus, en l'absence de données sur les émissions propres aux contreparties, certaines émissions financées seront estimées à partir des meilleurs renseignements disponibles, y compris ceux fournis par des sources tierces. La responsabilité de Banque de Montréal (contractuelle, délictuelle, en équité ou autre) ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'utilisation par une partie des renseignements contenus dans les présentes, de toute décision ou mesure prise par une partie en se fondant sur les renseignements contenus dans les présentes, ou de toute inexactitude, erreur ou omission dans les renseignements contenus dans les présentes. Certains renseignements de tiers, comme les facteurs d'émission et les émissions du champ d'application 3, peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Les faiblesses inhérentes aux méthodes actuelles et à d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les attentes de tiers et par Banque de Montréal. Bien que nous ne soyons au courant d'aucune inexactitude concernant le secteur, l'entreprise ou les données du marché présentées dans le présent rapport, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs, y compris ceux dont il est question dans la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives » ci-dessus.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque ou de ses sociétés affiliées, ou ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il faut demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent rapport sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas inclus par renvoi dans le présent rapport. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite et aucun endossement.

